



Compost infos

Juillet 2009 – N°2

Le compostage atteint sa maturité

Édito

La valorisation biologique fait partie des priorités nationales négociées dans le cadre de la mise en application du Grenelle de l'Environnement pour faire face aux gaz à effet de serre.

Le Ministère de l'Ecologie et l'ADEME s'en sont fait l'écho lors du colloque organisé fin juin à LILLE en insistant sur l'objectif fixé sur la valorisation maximale de la fraction organique contenue dans les déchets.

La filière compostage reste donc plus que jamais à l'ordre du jour. Dans le cas d'un compostage bien mené le dégagement de CO2 est comparativement aux autres filières de traitement de déchets le moins pénalisant sur l'effet de serre.

Ceci a normalement conduit les pouvoirs publics à ne pas englober le compostage dans la nouvelle fiscalité applicable à la mise en enfouissement technique ou à l'incinération des déchets.

Le compost lors de son utilisation conduit par ailleurs à une substitution d'énergie fossile, à la relance de la vie biologique du sol et au travers du cycle lent de la minéralisation de la matière organique des sols à un effet puit de carbone. L'évolution du taux de matière organique des sols français est au carrefour de ces préoccupations.

Ce tableau peut paraître idyllique s'il n'est pas contredit par une mauvaise gestion du procédé de compostage et une non-qualité ou mauvaise utilisation de la production de compost obtenue.

C'est bien là l'enjeu que doit relever notre Association au quotidien sur chacun des sites adhérents.

Nous avons abordé en mai le problème des nuisances olfactives au voisinage des installations et nous aborderons la qualité du compost et sa "valeur" lors de notre session d'automne.

Deux thèmes qui répondent précisément au défi à relever.

Les enjeux sont donnés,....à vous donc de participer !

Yves JOLY, Président de l'Association

Actualités de l'Association

Bilan du suivi qualité

Un audit annuel est réalisé pour chaque site demandeur, avec élaboration d'un rapport d'audit destiné à faire le point sur la conformité au référentiel de l'Association et sur les écarts observés.

La validation de la conformité est ensuite soumise à une commission d'évaluation, sur la base du rapport d'audit, la commission étant composée des membres du bureau, à savoir Yves JOLY – Président, Laurent KELLER – Vice Président, Lionel LACRAMPE – Trésorier et Cédric GARDONI – secrétaire.



Deux commissions sont organisées chaque année : au printemps et à l'automne.

La première commission a eu lieu le 24 avril 2009 et la prochaine est prévue le 18 septembre 2009. Les autres sites ayant demandé le suivi qualité seront donc audités d'ici fin août.

Lors de cette première commission, les rapports d'audit de 8 sites ont été examinés : CAT ferme de Chosal, INVEKO à St Priest La Roche (TERRALYS), La Compostière de Savoie à Perrignier (TERRALYS), les 2 sites du Pays Voironnais à la Buisse (déchets verts et déchets alimentaires), SURJOUX-Compost (AWT), HUMOSOL à Feillens, VALORSOL à Bourg de Péage (Entreprise CHEVAL).

Mi-juin, 2 sites ont obtenu la validation de la conformité du site au référentiel :
Compostière de Savoie et SURJOUX-Compost.

Les deux principales non-conformités rencontrées sur les sites sont les suivantes :

- Le programme analytique incomplet : de façon assez générale, les installations n'ont pas mis en œuvre le programme d'analyses demandé dans le cadre de la nouvelle norme
- Le marquage du produit (exigé également par la norme) avec l'absence d'une fiche-produit.

Lorsque des écarts sont observés par rapport au référentiel, un délai est accordé aux installations pour pouvoir apporter les compléments nécessaires.

I LEDUC et A DESMOLLES

Actualités générales

Le Grenelle de l'Environnement met du tonus dans le compost

Alors que le Sénat recevait pour étude le 9 juillet dernier le projet de loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle), la filière semble dopée par les dispositions adoptées par l'Assemblée.

Ainsi, l'article 80 indique clairement que « **les objectifs du Grenelle de l'environnement d'augmenter significativement le taux de valorisation matière et organique des déchets imposent de développer sensiblement la valorisation de la matière organique, par compostage et/ou méthanisation** ».

Pour le volet financier, ont été annoncés :

- l'engagement¹ d'une diminution de 15% du flux de déchets enfouis d'ici 2012,
- l'engagement n°259 renforçant le compostage domestique,
- l'engagement n°260 qui établit un "*cadre de cohérence à l'échelle territoriale pour fiabiliser la filière organique*",
- l'engagement n°261 en faveur de méthanisation et valorisation du biogaz
- une surtaxe TGAP sur la décharge (10€ portée à 40€ d'ici 2015) et l'incinération (7€ portée à 14€ d'ici 2015)
- le budget "déchets" de l'ADEME porté à 105 millions € en 2009, avec une multiplication par 5 en 2011
- la possible création d'un dispositif spécifique d'aide financière à la filière organique basé sur la qualité du service et des matières fertilisantes élaborées².

L'Europe de l'organique en réflexion

Pour mémoire, l'Europe a affiché dans la récente Directive cadre déchets du 19 novembre 2008 un ambitieux taux de recyclage de l'organique, porté à 50% pour les déchets municipaux d'ici 2020 (art. 11). Elle a également publié une communication sur les biodéchets et conduit une enquête auprès des acteurs de la filière. Synthèse et prolongation des débats sur les conditions de collecte des biodéchets, un tout récent colloque international s'est tenu à Bruxelles pour faire un point³.

E. ADLER

Agenda

mardi 3 novembre, Lyon : Journée Technique destinée aux gestionnaires de plateformes de compostage et aux prescripteurs & utilisateurs de compost

Le programme, en cours de réalisation, sera prochainement diffusé, ainsi qu'une enquête afin de mieux connaître la réalité des exploitants et de leurs partenaires, merci pour votre implication !

Compost Info, outil à votre service, a besoin de vous. Adressez-nous vos contributions, et communiquez !

¹ Voir l'art. 41 de la loi Grenelle I.

² Marc Cheverry, responsable du service des déchets à L'ADEME, indique que sont étudiés des contrats de performance conditionnés aux résultats de traitement, et le développement d'opérations de sensibilisation et d'optimisation.

³ http://www.biowaste.eu/__downloads/